



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 11 février, à 20 heures 30, s'est réuni en séance publique le Conseil municipal de la ville de Fosses, légalement convoqué en date du 04 février, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

### PRESENTS :

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, JEAN-MARIE MAILLE, JEANICK SOLITUDE, PATRICK MULLER, LEONOR SERRE, HUBERT EMMANUEL-EMILE, DOMINIQUE DUFUMIER, GILDAS QUIQUEMPOIS, PAULETTE DORRIERE, AÏCHA BELOUNIS, ATIKA AZEDDOU, GILDO VIEIRA, NATACHA SEDDOH, FREDERIC DESCHAMPS, NADINE GAMBIER, JEAN-CLAUDE DAVID, DJAMILA AMGOUD, LOUIS ANGOT.

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

CIANNA DIOCHOT, POUVOIR A LEONOR SERRE ; MICHEL NUNG, POUVOIR A JEAN-MARIE MAILLE ; CLEMENT GOUVEIA, POUVOIR A DJAMILA AMGOUD ; DOMINIQUE SABATHIER, POUVOIR A FREDERIC DESCHAMPS.

### ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE COUVERCELLE, CHRISTOPHE CAUMARTIN, BOUCHRA SAADI.

**Blaise ETHODET NKAKE est élu secrétaire à l'unanimité.**

Le Maire fait lecture des décisions.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 janvier est approuvé par 19 voix pour et 7 contre (Frédéric DESCHAMPS, Nadine GAMBIER, Jean-Claude DAVID, Dominique SABATHIER, Clément GOUVEIA, Djamila AMGOUD, Louis ANGOT).

### **Intervention de Pierre BARROS :**

*Nous avons reçu deux questions que nous ajoutons donc à l'ordre du jour.*

### **QUESTION N° 1 : SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT INTERGENERATIONNEL (RIG) ET POUR LA RESTRUCTURATION DES ESPACES EXTERIEURS DU GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET**

### **Intervention de Patrick Muller :**

*Par avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil Acheteur de l'EPA le 5 décembre 2014 (référence : 2709247) et au BOAMP le 10 décembre 2014 (référence : 14-183961), l'EPA Plaine de France a lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, une consultation en vue de la souscription du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du RIG et la restructuration des espaces extérieurs du groupe scolaire Daudet pour la Commune de Fosses.*

*Ce marché a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant intergénérationnel (RIG) et pour la restructuration des espaces extérieurs du groupe scolaire Alphonse Daudet. Puisque la construction de ce restaurant va empiéter sur la cour, il va falloir réaménager l'ensemble.*

- *Mission 1 « de base » loi MOP pour le RIG,*
- *Mission 2 « témoin » loi MOP pour la restructuration des espaces extérieurs de la cour d'école (loi n°85-704 du 12 juillet 1985, décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre et de l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre),*
- *Missions complémentaires :*
  - *Mission complémentaire 1 : le diagnostic mené dans le cadre de la mission 1 « Construction d'un restaurant intergénérationnel ».*
  - *Mission complémentaire 2 : la mission de diagnostic des équipements de cuisine du groupe scolaire et du foyer existants.*
  - *Mission complémentaire 3 : le diagnostic des espaces extérieurs existants, notamment sur les réseaux actuels.*

*Lors de sa réunion, en date du 4 février 2015, la commission d'appel d'offres a agréé les candidatures proposées.*

*Les critères de sélection des offres portaient sur :*

- *Le prix : 40 %*
  - *L'offre la moins-disante s'est vue attribuer la note de 40/40.*
  - *Les autres offres se sont vues attribuer la note résultant de la méthode de calcul suivante : (Prix de l'offre la plus basse / Prix de l'offre analysée) X 40*
- *Valeur technique de l'offre : 60 %*
  - *La compréhension du contexte et des enjeux de la mission (/15).*
  - *La méthodologie proposée pour l'exécution de la mission (/20).*
  - *La pertinence du temps passé (/10)*
  - *Les moyens humains mis spécifiquement à disposition (composition de l'équipe proposée et répartition des missions entre cotraitants en cas de groupement et entre les différents membres de l'équipe) et moyens matériels mis spécifiquement à disposition (/15).*

*Je rajouterai qu'il y avait 19 candidatures dont 3 étaient susceptibles d'être retenues. Celle retenue l'a été non seulement pour le prix, ce prix comptant pour 40 % dans l'analyse mais aussi pour sa valeur technique dont la note était plus importante puisqu'elle comptait sur 60 %.*

*Sur ces 19 entreprises certaines ne se sont même pas présentées pour voir la situation de l'école et de son environnement.*

*Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a donc attribué ledit marché à l'agence Yves CHEMINEAU Architectes.*

*C'est l'agence qui a réhabilité le collège. Le travail est bien fait. Au niveau du prix et de la valeur technique c'est elle qui offrait le plus de garanties. Il est à noter que le montant est inférieur à ce qui était prévu et c'est une bonne chose.*

*Monsieur DAVID, ayant participé à la commission, peut-être avez-vous quelque chose à ajouter ?*

**Intervention de Jean-Claude DAVID :**

*Je pense que le choix que nous avons fait est le bon. Le point sur lequel j'avais attiré l'attention était que le chiffre d'affaire était faible par rapport aux autres. Vous m'avez expliqué que ce cabinet avait l'habitude de faire projet après projet. Il faut reconnaître que l'EPA Plaine de France nous a présenté un projet extrêmement bien fait.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Jean-Claude, nous pourrions peut-être faire la soudure avec la question que tu as envoyée concernant le financement ?*

**Intervention de Jean-Claude DAVID :**

*Lorsque nous avons vu le déroulement des travaux, vous avez indiqué que ceux-ci vont commencer en 2016 pour livraison en 2017 si tout se passe bien.*

*Lors d'un récent conseil municipal, 1 700 000 € de subvention était annoncé, le projet se monte à environ 2 500 000 €. Je voulais savoir comment sera financée la différence, c'était la 1<sup>ère</sup> question.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*L'opération dans son ensemble pèse aux alentours de 3 200 000 € pour la construction du RIG et la restructuration du groupe scolaire. Le restaurant est budgété pour 1 000 000 d'euro. En effet, à ce jour nous avons un peu plus de la moitié en termes de subvention. Il nous reste 1 500 000 € à trouver. Sur ce montant, nous avons sollicité la communauté d'agglomération pour un fonds de concours supplémentaire et avons reçu un accord de principe du président à hauteur de 500 000 € sur 2 ans. La communauté d'agglomération est déjà partenaire sur le projet de renouvellement urbain du fait de sa compétence « aménagement ».*

*Pour le million qui reste, nous sommes en négociation avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation urbaine). Pour être plus précis techniquement la convention signée avec l'ANRU en 2008 fonctionne selon la règle des 5 ans. Aucun projet de renouvellement urbain n'est abouti sur cette durée. A chaque fois, il y a eu des reports, ce qui est le cas pour le projet de Fosses.*

*Malgré tout, depuis plusieurs mois nous sommes dans une dynamique, dans ce que nous appelons un avenant de sortie. C'est en quelque sorte le bilan de l'opération. Sur ce bilan, nous constatons que nous avons près de 800 000 € qui devraient sortir de l'opération puisqu'ils n'ont pas été dépensés. Le travail effectué actuellement est de faire en sorte que ces 800 000 € ne sortent pas de l'opération et soient affectés pour le RIG.*

**Intervention de Jean-Claude DAVID :**

*Lorsque l'on parle d'un projet de 3 000 000 d'euros, dedans il va y avoir une large part de TVA, comment sera-t-elle payée car je suppose que l'ANRU n'intervient pas sur ce point ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Là, il s'agit de comptabilité publique. En effet, nous payons la TVA mais nous la récupérons. Pour information, le taux est de 20% et non de 10, ce n'est pas tout à fait ce que vous indiquez dans votre question.*

**Intervention de Jean-Claude DAVID :**

*Si je ne m'abuse, cela est de l'ordre de 500 ou 600 000 € ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Ce projet s'élève à 3 760 000 € TTC. Pour les projets qui ont été faits il y a deux ans, nous récupérons la TVA et tout cela s'aligne. C'est une déduction, tout simplement. Voilà en ce qui concerne le RIG. Ai-je bien répondu à la question Jean-Claude ?*

**Intervention de Jean-Claude DAVID :**

*Oui.*

**Intervention de pierre BARROS :**

*C'est parfait.*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*Le réaménagement des espaces intérieurs va aussi se faire pour être aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Théoriquement, il va y avoir l'installation d'un ascenseur, ce qui n'est pas simple dans ces écoles construites un peu à la va-vite.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Cela est compris dans le budget bien évidemment.*

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 33, 57 et suivants ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 février 2008, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de mise en œuvre pour l'opération de renouvellement urbain du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 28 mai 2008, approuvant le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 2 juin 2010, approuvant le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 15 octobre 2014, approuvant le programme technique détaillé pour la construction d'un restaurant intergénérationnel, d'un foyer pour séniors et le réaménagement des espaces extérieurs du groupe scolaire Daudet ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 2014, approuvant l'avenant 1 à la convention de mandat du restaurant intergénérationnel (RIG) annexée au traité de concession d'aménagement de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 2014, approuvant les modalités d'adaptation de la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre de l'opération Restaurant Intergénérationnel ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 février 2015 ;

Considérant que, par avis envoyé au Profil Acheteur de l'EPA le 5 décembre 2014 (référence : 2709247) et au BOAMP le 10 décembre 2014 (référence : 14-183961), l'EPA Plaine de France a lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, une consultation en vue de la souscription du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du RIG et la restructuration des espaces extérieurs du groupe scolaire Daudet pour la Commune de Fosses ;

Considérant que, suite à sa réunion en date du 4 février 2014, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'agence Yves CHEMINEAU Architectes ;

Considérant qu'il est, dès lors, nécessaire d'autoriser le Maire à signer le marché avec le titulaire ;

**Après en avoir délibéré ;**

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant intergénérationnel (RIG) et pour la restructuration des espaces extérieurs du groupe scolaire Daudet.

**DIT** que les sommes seront inscrites au budget communal.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **QUESTION N° 2 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ROISSY DEVELOPPEMENT POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN A L'ACTIVITE COMMERCIALE**

### ***Intervention de Blaise ETHODET :***

*Le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, modernisation ou adaptation des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Ses interventions se font exclusivement en milieu rural, dans les zones montagneuses et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

*Suite à la réalisation d'une étude par un prestataire missionné par l'EPA Plaine de France, un diagnostic de l'appareil commercial de la commune a été formalisé et une stratégie de développement commercial s'est structurée. Cette stratégie a été établie en partenariat avec les acteurs locaux du développement économique (Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise, Chambre des métiers, Roissy Développement) et s'organise autour de quatre axes principaux :*

- restructurer l'armature commerciale de la ville autour des trois niveaux d'offres : majeur / relais / proximité,*
- donner de la lisibilité aux sites commerciaux avec des actions portant sur la signalétique,*
- Renforcer la lisibilité de l'offre commerciale, notamment pendant la phase de travaux des projets urbains du centre-ville, par des actions de communication auprès de la population,*
- développer une dynamique collective à l'échelle de la commune en accompagnant sa professionnalisation et son développement ;*

*Le comité de pilotage FISAC qui s'est tenu le 10 avril 2013 en présence de Monsieur le Maire, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la CCI du Val d'Oise, des représentants de l'association des commerçants et de Roissy Développement a validé le dossier de candidature au FISAC et notamment le plan d'action de la 1ère phase (2013-2014).*

*Le Conseil Municipal a délibéré le 26 juin 2013 pour autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au FISAC (1ère tranche) pour un montant total de subventions de 40 162 €.*

*En 2014, Roissy Développement a délibéré pour subventionner aussi les actions en faveur du développement commercial menées par la ville de Fosses à hauteur de 15 000 € pour toute la durée du FISAC. Cette recette sera inscrite au budget 2015.*

*Tous les panneaux, notamment celui mentionnant que les commerçants sont ouverts pendant les travaux, tous les petits aménagements qui ont été réalisés par la ville pour faciliter la poursuite de l'activité commerciale, entrent dans ce processus.*

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 22 juin 2009 relative au FISAC ;

Vu la circulaire du 22 avril 2012 modifiant la circulaire du 22 juin 2009 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 20 février 2008, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de mise en œuvre pour l'opération de renouvellement urbain du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 28 janvier 2009, autorisant la signature de la concession d'aménagement avec l'EPA Plaine de France, celle-ci ayant été notifiée le 6 mars 2009 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 26 juin 2013, autorisation de dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ;

Considérant que l'EPA Plaine de France a missionné un cabinet d'études pour établir, sur la base d'un diagnostic de l'appareil commercial de la commune, une stratégie de développement commercial ;

Considérant que cette stratégie a été établie en partenariat avec les acteurs locaux du développement économique (Chambre de commerce et d'industrie Versailles Val d'Oise, Chambre des métiers, Roissy Développement) ;

Considérant que ce projet de réorganisation commerciale s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- restructurer l'armature commerciale de la ville autour des trois niveaux d'offres : majeur / relais / proximité,
- donner de la lisibilité aux sites commerciaux, avec des actions portant sur la signalétique,
- renforcer la lisibilité de l'offre commerciale, notamment pendant la phase de travaux des projets urbains du centre-ville, par des actions de communication auprès de la population,
- développer une dynamique collective à l'échelle de la commune en accompagnant sa professionnalisation et son développement ;

Considérant que ce projet se décline en actions de fonctionnement portées par la ville, l'association des commerçants ou les commerçants eux-mêmes et en actions d'investissement contractualisées dans le cadre du dossier FISAC déposé par la ville ;

Considérant que le dossier FISAC de la ville a été déposé le 7 janvier 2014 à la DIRECCTE pour les années 2014-2015 ;

Considérant que pour mener à bien ce projet, la ville de Fosses est soutenue par Roissy Développement qui participe forfaitairement et en une seule fois pour toute la durée du plan d'actions FISAC à hauteur 15 000 € ;

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Roissy Développement.

**DIT** que la recette sera inscrite au budget 2015.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Roissy développement et la CCIV font un travail de proximité extrêmement important par rapport à l'activité commerciale. Le jeu d'acteurs est souvent compliqué. Quand on voit la quantité de travail qu'il faut fournir pour récupérer 14 ou 15 000 €, ce n'est pas cher payé par rapport à l'engagement de tous. Mais 15 000 € plus 40 000 € permettent de financer quelques projets intéressants.*

*Ce que disait Blaise par rapport à l'affichage est très juste. Cela permet aussi de donner un coup de main, sous condition évidemment, à des commerçants pour des travaux de vitrine et de petits aménagements. Cela leur permet de faire des choses qu'ils ne pourraient pas faire s'ils n'étaient pas accompagnés.*

**Intervention de Jean-Claude DAVID :**

*Pensant que la deuxième question est en rapport avec les problèmes du commerce, je souhaiterais la poser maintenant.*

**Intervention de pierre BARROS :**

*Bien sûr.*

**Intervention de Jean-Claude DAVID :**

*Nous avons parlé d'un financement de 500 000 € pour permettre aux commerçants de s'implanter dans les nouveaux locaux. Je souhaiterais savoir si ces 500 000 € sont donnés à l'intégralité des commerçants et comment c'est financé ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Ces montants correspondent à ce qui a été évoqué lors du compte rendu à la collectivité de l'aménageur sur le projet de la ZAC du centre-ville. Nous sommes sur un périmètre dont seuls les commerçants du centre-ville sont concernés.*

*Pourquoi ces 520 000 € sont-ils déployés dans le cadre du projet de renouvellement urbain ? C'est tout simplement parce que nous les changeons de place dans l'intérêt du projet. Si le projet n'avait pas généré le déplacement des commerçants, l'Etat ne nous aurait pas accompagnés sur ce dispositif. L'ANRU et l'Etat financent le déplacement des commerçants sur la base des indemnités d'éviction mais nous transformons ces évictions en transferts. L'argent qui sert en général à évincer le tissu commercial est là, dans le cadre d'un projet ANRU, pour aider les commerçants sur place à se réinstaller.*

*Nous sommes donc dans une démarche positive par rapport au tissu commercial et aux habitants. C'est un coût mais cela est intégré dans la convention avec l'ANRU. L'Agence Nationale de Renouvellement Urbain finance les démolitions de logements et de cellules commerciales parce qu'il y a reconstruction.*

*Les montants peuvent paraître élevés mais tout est calculé sur des éléments très pragmatiques que sont les chiffres d'affaires, l'estimation des domaines et autre. C'est un calcul assez savant qui permet d'établir le montant du droit à l'éviction qui se transforme en droit à un transfert.*

*Si la négociation n'aboutit pas à un accord, c'est au tribunal que cela se passe, le juge tranche et du coup nous ne perdons pas de temps.*

**Intervention de Jean-Claude DAVID :**

*Est-ce qu'à ce jour tout le monde est d'accord ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*A ce jour, le pharmacien a signé, ce qui est tout de même un gros morceau. Il y a quelques mois nous avons eu une intention globale des commerçants qui étaient d'accord pour partir dans l'aventure. Ce qui est sûr c'est qu'eux aussi prennent un risque parce qu'ils vont devoir réinvestir dans du matériel. Ils sont tous convaincus que ce qui se réalise sera plus confortable, que ce qu'ils connaissent actuellement au niveau de la copropriété est extrêmement vétuste.*

**Intervention de Blaise ETHODET :**

*J'ajouterai que la difficulté dans ce type d'actions c'est non seulement l'implantation des nouveaux commerces mais surtout ceux qui sont là depuis longtemps, dont le matériel est déjà amorti et ne compte plus parmi les immobilisations. De façon comptable, le matériel amorti ne vaut plus rien et pourtant c'est leur outil de travail.*

*Il y a donc une sorte de dilemme. Arrivé à un certain âge, faut-il encore aller s'endetter ou faut-il partir ? Ce n'est pas évident.*

*Comme je le disais lors du dernier conseil, l'indemnité de 500 000 € semble beaucoup mais pour de nombreux commerçants cette somme est en-dessous de ce qu'ils estiment avoir besoin par rapport à leurs commerces, d'où le jeu des négociations.*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Il semblerait qu'il y ait un problème avec la boulangerie qui serait en dépôt de bilan pour laquelle il y aurait eu un souci avec l'administrateur. Où cela en est-il ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Nous rentrons dans le détail. Il est vrai que chaque statut, chaque histoire, chaque bilan financier des commerçants est différent.*

*Concrètement, concernant la boulangerie, il y a quelques années elle s'est développée très vite. Le boulanger a racheté des boulangeries un peu partout mais sans en accompagner son développement. Il s'est donc malheureusement mis en grande difficulté. Il est en situation de redressement judiciaire avec un plan d'apurement. C'est la même logique que pour un dossier de surendettement ou des impayés de loyers. Il est en situation où il ne peut emprunter ni au nom de sa société ni en son nom propre, ce qui est embêtant dans le contexte de la démolition et du déplacement du centre commercial.*

*L'aménageur EPA avec ses avocats négocient les choses pour faire en sorte que juridiquement cela passe. L'EPA négocie également avec le tribunal de commerce pour leur expliquer que concrètement la situation dans laquelle il sera après sa réinstallation sera commercialement plus favorable pour*



*honorer sa dette et rembourser son passif. Nous sommes malgré tout confrontés à des lois qui font qu'il faudra peut-être en repasser par un jugement.*

*Cela est assez lourd et compliqué et lié de manière concrète et personnelle à chacun des commerçants. Pour d'autres tout est très clair, ils ont des agents comptables qui tiennent la route et tout va très bien. L'enjeu de ce projet est de faire en sorte que tous les commerçants soient réinstallés et dans de bonnes conditions.*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*J'étais un peu au courant de la situation administrative de ce boulanger car il me l'avait expliquée. Il m'avait également dit qu'il était soumis, dans le cadre de ce redressement judiciaire, à l'administration d'un mandataire judiciaire et que visiblement il était en capacité de bloquer le projet du centre-ville si le mandataire judiciaire ne voulait pas suivre les préconisations que vous lui aviez faites puisque vous ne pouviez pas l'évincer de son commerce si le mandataire ne le voulait pas. Réellement, y a-t-il une incidence sur le projet de développement urbain ou pas ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Oui, il y a toujours une incidence. Cela se passe au tribunal. Il y a une DUP et si le transfert n'est évidemment pas possible, il y a une éviction. Par contre, la posture de l'ensemble des partenaires est qu'il faut que ce soit un transfert car s'il part avec un chèque, ce chèque ne paiera que ce qu'il doit et il ne sera plus en capacité de tenir son commerce.*

*Une équipe travaille sur ce cas avec l'aménageur. En effet, cela est assez compliqué mais il faut démêler cela tranquillement, avancer au fur et à mesure. Nous tombons toujours sur des cas particuliers.*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Le projet n'est donc pas bloqué pour l'instant ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Non parce qu'il y a déclaration d'utilité publique.*

**QUESTION N° 3 : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX PERMANENCES D'ECRIVAIN PUBLIC AU CENTRE SOCIAL AGORA**

**Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*Le centre social propose un ensemble de services d'accompagnement à la vie quotidienne dans le cadre d'une fonction d'accueil de proximité. Parmi ces services, une permanence d'écrivain public existe depuis 2009 et complète l'ensemble du dispositif local d'accompagnement social pour des personnes qui rencontrent des difficultés plus ou moins grandes de compréhension et d'écriture.*

*Ce service propose le cas échéant une orientation vers les structures les plus adaptées ainsi qu'un appui pour l'accomplissement de démarches juridiques et administratives.*

*En ce sens, l'écrivain public a vocation à intervenir en lien avec les différents travailleurs sociaux locaux. Son action est régulée au sein d'instances existantes au centre social : commission de travail inter partenariale avec les intervenants du centre social (Centre d'information pour le droits des femmes et des familles, Caisse d'allocations familiales, Association pour le couple et l'enfant, ALFA Fosses, etc.) et plus largement sur la ville (Service social départemental, Centre communal d'action sociale, Association pour les équipements sociaux, Union fédérale des consommateurs Que choisir, Initiatives multiples d'actions auprès des jeunes, etc.).*

**Modalités de mise en œuvre :**

Tout au long de l'année, sont mis en œuvre :

- une permanence bi mensuelle de 3 heures (hors congés d'été) afin d'aider à la réalisation/rédaction de courriers, dossiers et formalités administratives, afférents aux relations avec diverses administrations et/ou dans le cadre du domaine privé,
- une concertation avec les acteurs locaux intervenant dans le champ de l'accès aux droits pour favoriser le travail en réseau et fluidifier l'orientation des publics,
- la possibilité de permanences dédiées proposées pour couvrir certaines périodes de l'année telles que les déclarations impôts, vie scolaire, etc.

Pour information, du 8 avril au 16 décembre 2014, période pendant laquelle la permanence s'est tenue, 46 rendez-vous ont été pris avec un rythme moyen de 2 rendez-vous par personne.

**Impact budgétaire :**

Le contrat de prestation est passé avec Madame Yvette VERON, auto-entrepreneur. Il prévoit, pour l'année 2015, une rémunération nette de 60€ pour chaque permanence et pour les réunions de travail. Compte-tenu des prévisions de l'année, le montant maximum de la prestation s'élèvera à 1 800€.

Les membres de la commission population - DSU du 22 janvier dernier ont donné un avis favorable au principe de cette convention.

**Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui y sont relatifs.**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le centre social Agora propose un ensemble de services d'accompagnement à la vie quotidienne dans le cadre de son projet social ;

Considérant que parmi ces services, une permanence d'écrivain public intervient pour accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés plus ou moins grandes de compréhension et d'écriture ;

Considérant que ce service fait l'objet d'une convention de prestation en faveur de Mme VERON pour mettre en œuvre une permanence bi mensuelle de 3 heures (hors congés d'été) afin d'aider à la réalisation/rédaction de courriers, dossiers et formalités administratives afférents aux relations avec diverses administrations et/ou dans le cadre du domaine privé ;

Considérant que dans ce cadre des permanences dédiées pourront être proposées pour couvrir certaines périodes de l'année, telles que les déclarations impôts, la vie scolaire, etc. ;

Considérant qu'à cette mission s'adjoint une logique de concertation avec les acteurs locaux des champs de l'accès aux droits pour favoriser le travail en réseau et fluidifier l'orientation des publics ;

Considérant les termes de la convention relative à la mise en œuvre des permanences d'écrivain public au centre social Agora ;

Considérant que pour l'année 2015 le contrat de prestation prévoit, une rémunération nette de 60€ pour chaque permanence et pour les réunions de travail, soit compte-tenu des prévisions de l'année, un montant maximum de 1 800 € ;

Considérant l'avis de la commission population et développement social urbain en date du 22 janvier 2015 ;

**Après avoir délibéré,**

**ADOpte** cette convention.

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y référant.

**DIT** que les dépenses sont affectées au compte nature 611 à la fonction 524.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **QUESTION N° 4 : APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA BROCANTE VIDE GRENIER 2015**

***Intervention de Jean-Marie MAILLE :***

*La brocante aura lieu le dernier dimanche d'avril, soit le 26 avril 2015. Les Tarifs proposés en 2014 pour 1 stand de 2.40m et 5 m de profondeur, étaient les suivants:*

	<i>Habitants Fossatussiens</i>	<i>Hors Commune</i>
<i>Particuliers</i>	<i>14,00 €</i>	<i>21,00 €</i>
<i>Professionnels</i>	<i>18,00 €</i>	<i>25,00 €</i>
<i>Agents Communaux ou Associations</i>	<i>10,00 €</i>	

*Pour l'année 2015, il est proposé de conserver les mêmes tarifs. Ces tarifs ont été présentés à la commission éducative du jeudi 15 janvier 2015 qui les a approuvés.*

***Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les tarifs ci-dessus présentés.***

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission du jeudi 15 janvier 2015 ;

Considérant que la ville souhaite fixer la tarification pour les emplacements des exposants lors de la brocante (vide-grenier) organisée le dernier dimanche d'avril de chaque année ;

Considérant les tarifs proposés :

<b>BROCANTE</b>	<b>Habitants Fossatussiens</b>	<b>Hors Commune</b>
Particuliers	14,00 €	21,00 €
Professionnels	18,00 €	25,00 €
Agents Communaux ou Associations	10,00 €	

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**DIT** que les recettes abonderont le budget communal.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **QUESTION N° 5 : ADHÉSION AU RÉSEAU NATIONAL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

### **Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*Le Réseau national de démocratie participative, dont le siège est situé au 10 rue Parmentier à Montreuil en Seine-Saint-Denis, regroupe toutes collectivités territoriales impliquées dans la démocratie participative au concret. Il est également ouvert à celles désirant s'y impliquer, aux élus et citoyens souhaitant que s'engage leur collectivité dans ce réseau.*

*Le réseau s'appuie sur une charte commune de valeurs, démarches et intentions en matière de démocratie participative, organise un forum annuel national et toutes les actions appropriées à la promotion et au développement de la démocratie participative à tous les niveaux.*

*Les collectivités membres du réseau partagent une charte de la démocratie participative, qui constitue le socle des valeurs communes qu'elles ambitionnent de promouvoir au sein du Réseau, dans le respect de leur libre administration et de l'autonomie politique de chaque collectivité territoriale. La démocratie participative y est définie comme la co-élaboration des processus de décision entre les élus et les citoyens organisés et non organisés.*

*Elle se décline autour de grands objectifs que les collectivités s'engagent à mettre en œuvre :*

- *Défendre et étendre le champ du bien commun, de l'intérêt général et de la transformation sociale en impulsant la démocratie participative à tous les niveaux.*
- *Partager le pouvoir avec les habitants, en mobilisant et impliquant toutes les catégories de la population, avec un effort particulier et volontaire en direction des milieux populaires, des jeunes, des résidents étrangers et des associations.*
- *Créer tous les espaces et outils nécessaires, donner les moyens de cette participation aux citoyens.*
- *Agir avec les citoyens, à tous les niveaux institutionnels, pour inscrire la démocratie participative comme principe fondamental de la Constitution.*
- *Obtenir une revalorisation du rôle des élus, par la création d'un statut de l'élu, le non-cumul des mandats, l'instauration de la proportionnelle aux élections, une réforme progressiste de la fiscalité locale, la coopération entre collectivités, une péréquation de l'Etat pour plus d'égalité entre les territoires.*
- *Impulser les budgets participatifs dans toutes les politiques des collectivités en expérimentant des pratiques innovantes.*
- *Evaluer régulièrement la mise en œuvre des politiques en associant l'évaluation institutionnelle et l'évaluation citoyenne.*
- *Rapprocher l'administration locale des habitants-usagers, renforcer la qualité du service public local, favoriser la formation des personnels aux démarches de démocratie participative, en interne pour la gestion des ressources humaines, en externe dans la relation avec les citoyens.*
- *Favoriser la e-Démocratie comme un des outils de la participation des citoyens.*
- *Appliquer ce principe pour le fonctionnement du réseau.*

- Développer des relations avec les acteurs d'expériences démocratiques et d'actions pour une mondialisation solidaire se déroulant à l'échelon européen ou planétaire.

L'adhésion au réseau se décline de trois manières possibles :

- adhésion en tant que collectivité locale,
- adhésion de groupes d'élus ou/et de citoyens,
- adhésion individuelle.

Pour les collectivités territoriales, le montant des adhésions est calculé en fonction du nombre d'habitants, conformément à la grille ci-dessous.

Population	Tarif €
1 à 1000 hab.	110
1000 à 3500 hab.	330
3500 à 5000 hab.	550
5000 à 10 000 hab.	750
10 000 à 20 000 hab.	1100
20 000 à 40 000 hab.	1700
40 000 à 60 000 hab.	2300
60 000 à 80 000 hab.	3200
80 000 à 100 000 hab.	3800
100 000 à 150 000 hab.	4500
150 000 à 200 000 hab.	5300
200 000 à 300 000 hab.	6300
300 000 à 500 000 hab.	7300
500 000 à 1 000 000 hab.	9000
1 000 000 à 1 500 000 hab.	11 000
1 500 000 à 2 000 000 hab.	13 000
2 000 000 à 2 500 000 hab.	15 000
2 500 000 hab. et plus	17 000

**Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour confirmer l'adhésion de la commune de Fosses au réseau national de démocratie participative sur la base d'une cotisation de 750 € par an, pour l'année 2015.**

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*D'où sort ce projet ? J'imagine que cette association existe déjà. Comment et où se manifeste-t-elle ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*C'est un réseau de collectivités créé par des anciens élus. Bernard Calabuig qui s'est beaucoup impliqué sur cette question-là est décédé ce matin. Nous l'avons eu récemment au téléphone pour préparer ce travail.*

*Des collectivités ont des pratiques parfois individuelles, construisent des outils de démocratie participative, des moyens permettant de travailler étroitement avec les populations tout en faisant en sorte que chacun soit et reste à sa juste place. En effet, ce sont les élus qui prennent les décisions et non les habitants. Il y a tout un travail sur le jeu de rôle qui a pour but de faire en sorte que la gestion communale, la gestion des territoires, soit associée à une gestion citoyenne, que cela se fasse concrètement avec des gens qui participent et travaillent sur les projets.*

*Ce qui est intéressant avec ce réseau c'est que les collectivités qui ont déjà pratiqué et mis en place des projets partagent leurs expériences bonnes ou mauvaises, de façon à arriver à quelque chose de mutualisé et être encore meilleures sur ces questions-là.*

*C'est forcément un réseau de ville, d'élus, de partenaires et de citoyens. C'est je pense la meilleure façon de travailler et en tout cas de partager avec les autres. Le travail avec les syndicats intercommunaux, les communautés d'agglomération sont des échanges notamment avec les élus, qu'ils soient de droite ou de gauche. Ces barrières sont inopérantes par rapport à la réalité. Nous sommes des grands citoyens, de grands démocrates et je pense que notre souhait autour de la table est de faire en sorte que les citoyens que nous sommes tendent la perche aux citoyens qui sont nos voisins pour construire le Fosses de demain et bien au-delà.*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Avons-nous à notre connaissance des exemples de communes limitrophes qui participent à cette association et dont on a vu des résultats et est-ce que si l'on adhère à cette association, ce qui au demeurant ne me paraît pas inintéressant, quel calendrier s'opère derrière ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Comme référence, nous avons l'exemple de Gennevilliers, de Montreuil. Le champ d'action se fait à l'échelle nationale. Et pour le calendrier, je crois qu'un forum va prochainement être organisé où chacun pourra se rendre. Il est possible aussi d'échanger des éléments, des expériences de manière dématérialisée, nous n'avons pas forcément besoin de nous voir physiquement pour ces échanges.*

**Intervention de Blaise ETHODET :**

*En tant que jeune élu, en tant que militant en animant parfois des réunions politiques, dans notre pays je constate que nous avons quand même un gros problème pour pouvoir redonner ses valeurs de noblesse à la politique, comment fait-on pour attirer du monde, pour mobiliser ? Je profite de l'occasion pour remercier ceux qui viennent régulièrement au conseil municipal parce que pour une ville de 10 000 habitants à peine une dizaine de personnes assiste aux séances, beaucoup plus pourraient venir.*

*Elus, nous sommes tous ici, sollicités par ailleurs pour des questions qui ont été débattues en conseil municipal. Tout parti politique, tout groupe confondu, essayons d'organiser des rencontres. La campagne va bientôt commencer et je pense que nous allons tous ramer pour trouver du monde. Je crois qu'en allant sur le site internet de l'association on aura suffisamment d'éléments mais j'invite tout le monde à se saisir de cette opportunité pour permettre à la population de participer à la vie démocratique de la ville.*

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales et l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires concernant le droit d'information et de participation des habitants ;

Considérant que ce droit est affirmé comme un principe essentiel de la démocratie locale, notamment dans le cadre de la libre administration des collectivités territoriales ;

Considérant l'action de la collectivité en matière de démocratie participative, qui a été l'occasion au cours des dernières décennies de développer tout un ensemble de démarches visant à permettre à la population fossatussienne de prendre une part active dans la mise en œuvre de l'action publique locale (fonds d'initiatives, fonds de travaux urbains, réunions de concertation liées aux projets d'aménagement, ateliers urbains, réunions de quartier, réunions de rue, journées de l'ORU, conseils des usagers dans toutes les structures municipales de la ville, ...) ;

Considérant la nécessité de franchir une nouvelle étape visant à développer le travail en réseau avec d'autres collectivités dans cet objectif ;

Considérant la charte des collectivités impliquées dans la démocratie participative, ci-jointe à la présente délibération, qui constitue le socle commun des valeurs, démarches et intentions de l'ensemble des collectivités et participants du réseau national des collectivités territoriales impliquées dans la démocratie participative ;

**Après avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **d'adopter la charte des collectivités territoriales impliquées dans la démocratie participative,**
- **d'adhérer à l'association « Réseau national de démocratie participative » dont l'objet est la promotion, le fonctionnement et le développement d'un réseau national de collectivités territoriales impliquées dans la démocratie participative.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 6 : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE DE VOIRIE CADASTREE AC N°1216 – 20 RUE DU MARECHAL FOCH**

**Intervention de Dominique DUFUMIER :**

*C'est un thème assez récurrent. Sur la ville de Fosses, un certain nombre de propriétés font que la demi-voie faisant partie de la propriété, lorsqu'il y a déclaration d'aliéner, les services de la mairie préviennent le notaire et soit le vendeur soit l'acheteur peut céder la demi-voie à la commune pour un euro symbolique.*

*C'est ainsi que M. GARCIA, propriétaire du bien sis 20 rue du Maréchal Foch a accepté de céder pour l'euro symbolique au bénéfice de la ville, l'emprise correspondant à la demi-voie située dans le prolongement de sa propriété, cadastrée AC n°1216, pour une superficie cadastrale de 15 m<sup>2</sup>.*

**Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour :**

- **acquérir pour l'euro symbolique, la parcelle AC n°1216 pour une superficie de 15 m<sup>2</sup> en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;**
- **autoriser la ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition ;**
- **autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte d'acquisition et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle.**

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L.2111-3 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant que les propriétaires riverains de la rue du Maréchal Foch sont, pour la plupart d'entre eux, propriétaires de la demi-voie et du trottoir situés dans le prolongement de leur propriété ;

Considérant que la commune de Fosses gère depuis plusieurs années l'entretien de la voirie et des réseaux de cette voie ;

Considérant qu'à ce titre Monsieur GARCIA accepte de céder pour l'euro symbolique à la commune, la parcelle cadastrée AC n°1216 d'une superficie cadastrale de 15 m<sup>2</sup> correspondant à la demi-voie et au trottoir situés dans le prolongement de sa propriété située 20 rue du Maréchal Foch ;

Considérant que les frais d'acte liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'acquérir pour l'euro symbolique les emprises de voirie et de trottoir situées dans le prolongement de la propriété sise 20 rue du Maréchal Foch, cadastrée section AC n°1216 pour une superficie de 15 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** la ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle dans le domaine public communal.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 7 : DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ÉCOLES DE DAUDET ET MISTRAL PRIMAIRE**

***Intervention de Jeanick SOLITUDE :***

*Par délibération du 9 avril 2014, le Conseil municipal a désigné les membres élus, représentant la ville aux conseils d'écoles.*

*Or, Bouchra Saadi, désignée pour représenter la ville au conseil d'école de Mistral primaire, est par ailleurs représentante d'une association de parents d'élèves, dans la même école. C'est pourquoi, pour éviter les risques de confusion, il est apparu souhaitable de revoir les désignations au sein des conseils d'écoles de Daudet et Mistral primaires.*

*Les membres des conseils d'écoles précédemment désignés étaient les suivants :*

<b>REPRESENTANTS DE LA VILLE AUX CONSEILS D'ÉCOLE</b>		
	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>ÉCOLE DUMAS</b>	<i>Jean-Marie Maille</i>	<i>Cianna Diochot</i>
<b>DAUDET PRIMAIRE</b>	<i>Aïcha Belounis</i>	<i>Paulette Dorrière</i>



<b>DAUDET MATERNELLE</b>	<i>Jeanick Solitude</i>	<i>Cianna Diochot</i>
<b>MISTRAL PRIMAIRE</b>	<b><i>Bouchra Saadi</i></b>	<b><i>Léonor Serre</i></b>
<b>MISTRAL MATERNELLE</b>	<i>Gildas Quiquempois</i>	<i>Jeanick Solitude</i>
<b>BARBUSSE</b>	<i>Michel Nung</i>	<i>Blaise Ethodet</i>
<b>LA FONTAINE</b>	<i>Christophe Caumartin</i>	<i>Gildo Vieira</i>

*Il est proposé désormais de désigner les membres suivants :*

<b>REPRESENTANTS DE LA VILLE AUX CONSEILS D'ECOLE</b>		
	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>ECOLE DUMAS</b>	<i>Jean-Marie Maille</i>	<i>Cianna Diochot</i>
<b>DAUDET PRIMAIRE</b>	<b><i>Aïcha Belounis</i></b>	<b><i>Bouchra Saadi</i></b>
<b>DAUDET MATERNELLE</b>	<i>Jeanick Solitude</i>	<i>Cianna Diochot</i>
<b>MISTRAL PRIMAIRE</b>	<b><i>Gildas Quiquempois</i></b>	<b><i>Paulette Dorrière</i></b>
<b>MISTRAL MATERNELLE</b>	<i>Gildas Quiquempois</i>	<i>Jeanick Solitude</i>
<b>BARBUSSE</b>	<i>Michel Nung</i>	<i>Blaise Ethodet</i>
<b>LA FONTAINE</b>	<i>Christophe Caumartin</i>	<i>Gildo Vieira</i>

***Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour désigner les nouveaux membres des conseils d'écoles de Daudet et Mistral Primaires selon les répartitions ci-dessus.***

**Intervention de Pierre BARROS :**

*J'apporte juste une précision pour le vote. Normalement, il se fait à bulletin secret mais si vous en êtes d'accord, nous allons voter à main levée.*

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2121-21 et L.2121-33 ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.411-1 ;

Considérant que vu l'impossibilité pour Bouchra SAADI de demeurer membre du conseil d'école de Mistral primaire et sa candidature pour devenir membre du conseil d'école de Daudet primaire, il importe de procéder à l'élection des nouveaux représentants titulaires et suppléants au sein des conseils d'écoles dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures suivantes, pour les conseils d'écoles de Daudet et Mistral primaires :

<b>REPRESENTANTS DE LA VILLE AUX CONSEILS D'ECOLE</b>		
	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>ECOLE DUMAS</b>	<i>Jean-Marie Maille</i>	<i>Cianna Diochot</i>
<b>DAUDET PRIMAIRE</b>	<b><i>Aïcha Belounis</i></b>	<b><i>Bouchra Saadi</i></b>
<b>DAUDET MATERNELLE</b>	<i>Jeanick Solitude</i>	<i>Cianna Diochot</i>
<b>MISTRAL PRIMAIRE</b>	<b><i>Gildas Quiquempois</i></b>	<b><i>Paulette Dorrière</i></b>
<b>MISTRAL MATERNELLE</b>	<i>Gildas Quiquempois</i>	<i>Jeanick Solitude</i>
<b>BARBUSSE</b>	<i>Michel Nung</i>	<i>Blaise Ethodet</i>
<b>LA FONTAINE</b>	<i>Christophe Caumartin</i>	<i>Gildo Vieira</i>

Considérant que les représentants de la ville dans les autres conseils d'école restent inchangés ;

**Après avoir procédé au vote,**

**- Election des représentants titulaires et suppléants pour Daudet et Mistral primaires :**

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

**Ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés au premier tour, sont élus représentants aux conseils d'écoles de Mistral et Daudet primaire,**

<b>Ecole</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Daudet primaire</b>	Aïcha Belounis	Bouchra Saadi
<b>Mistral primaire</b>	Gildas Quiquempois	Paulette Dorrière

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Je souhaiterais intervenir.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*C'est par rapport au compte-rendu du dernier conseil municipal, oui, vous pouvez intervenir.*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Monsieur le Maire,*

*Les conseillers municipaux du groupe Union pour Fosses s'indignent que notre communiqué du 14 janvier 2015, dont l'objectif était d'espérer un peu plus de démocratie dans nos échanges, se soit transformé en véritable traquenard à notre encontre dans une agressivité et une surenchère inacceptable jusqu'à provoquer notre départ du conseil. Pas davantage que notre sortie n'ait rien calmé et que vous ayez continué de plus belle. Nous demandons au conseil de prendre acte de notre protestation.*

*En refusant de valider le compte-rendu de ce conseil municipal du 14 janvier, nous voulons exprimer notre désaccord sur le fond et la forme quant à la place laissée à l'opposition dans votre gouvernance de la ville.*

**Sur le fond :**

*Laissant à l'arrière-plan cette bataille judiciaire qui tranchera de notre désaccord électoral, les 7 conseillers municipaux du groupe Union pour Fosses s'efforcent de remplir leur rôle d'élus de l'opposition du mieux qu'ils peuvent. Prétendre le contraire serait faire preuve de mauvaise foi. C'est pourquoi nous déplorons que chacune de vos interventions tire sur des propos ou des attitudes qui furent celles que nous avons eues, vos partisans au moins autant que les nôtres, durant la dernière campagne électorale. Cessons de faire l'inventaire des qualificatifs versés au débat ou devrais-je dire aux dégâts. Nous étions tous dans des postures de circonstance. Garder rancune de cette période est puéril, stérile et inutile.*

*L'action communale, notre fil conducteur depuis le 23 mars 2014 - j'aurais dit notre fil rouge si je n'avais pas craint que vous y voyiez une provocation - doit rester notre seule préoccupation. Il convient de faire les efforts nécessaires afin que chacun s'accepte et que nous nous enrichissions de nos différences.*

*Sur la forme :*

*Dire que les commissions auxquelles nous participons ou que le conseil municipal sont de simples chambres d'enregistrement est un constat parfaitement illustré par l'ordre du jour du conseil de ce soir : où et quand est-il question des enjeux de société pour notre ville ?*

*Nous regrettons que, lorsque tel ou tel dossier arrive pour examen il n'y ait plus rien à débattre puisque tout a déjà été arbitré. Notre souhait n'est rien d'autre que d'être associés à ces réflexions en amont pour les partager et faire entendre nos avis. Ouvrons nos imaginations, allions nos savoirs et échangeons nos visions sur tous les projets qui impactent l'avenir de nos concitoyens et les finances de notre ville. Ensuite et seulement, viendront les choix politiques assumés en fonction de nos influences respectives.*

*Telle n'est pas aujourd'hui la façon dont cette ville se construit et les raisons de notre désaccord. Je voudrais relire en guise de conclusion ce qui constituait déjà la conclusion de notre communiqué du 14 janvier dernier, « l'heure n'est pas à compter les points mais plutôt à établir des règles de cohabitation durable et des solutions acceptables par tous pour administrer cette ville dans les meilleures conditions et au mieux des intérêts des habitants que nous représentons », fin de citation.*

*J'en terminerai par une autre citation, celle-là issue de vos vœux du 16 janvier 2015 lorsque vous disiez : « Les élus qui sont face à vous ce soir sont comme tout le monde. Ils ont, comme vous, leur famille, leur travail, leurs propres problèmes du quotidien... Eh bien, en plus de tout ça, ils ont choisi de vivre à fond leur citoyenneté, ils ont choisi de s'engager, d'être disponibles et de travailler aux côtés des services publics ».*

*Vous qui par votre culture de gauche avez régulièrement des accents humanistes et semblez aspirer à la générosité, mettez en application vos propres recommandations en créant les conditions de ce partage et de ces échanges constructifs.*

*Je demande à vos élus d'accepter notre présence, notre participation et nos différences. Vous parodiant, je vous demande, à vous Monsieur le Maire, de tout mettre en œuvre pour que les élus du groupe Union pour Fosses puissent vivre à fond leur citoyenneté.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Ce que je trouve intéressant c'est que vous me citiez et c'est toujours agréable de voir que la parole est partagée et entendue.*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Pour résumer, je souhaite dire encore deux mots.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Non Monsieur DESCHAMPS, je n'ai pas besoin que vous résumiez, j'ai compris. Vous nous rabâchez toujours les mêmes choses. Nous avons pris soin de répondre la dernière fois, ce qui manifestement ne vous a pas plu. J'en prends plein mon grade à chaque fois mais cela ne me pose aucun problème. Ce qui est embêtant, c'est que nous, de notre côté, nous mettons tout en œuvre pour partager la décision. Les commissions sont faites pour cela. Nous y trouvons, à un moment donné, ce que nous y apportons aussi. Tout ce qui se passe en conseil municipal a été débattu en commission.*

*Lorsque vous parlez d'enjeux de société, de grands projets et autre des grands projets sur Fosses il n'y en a que trois, qui sont des projets d'aménagement. Vous aurez compris que pour ces projets pour lesquels nous travaillons dessus depuis 8 ans il n'est pas nécessaire de refaire les débats.*

*Malgré tout, lorsqu'il y a nécessité de faire avancer ces dossiers et de préciser les éléments du projet, discuter et travailler en commission, nous n'hésitons pas à le faire. Je prendrai comme exemple le RIG, suite à la commission d'appel d'offres, nous n'avons pas fait que relater ce qui s'est passé à la CAO. Nous avons aussi parlé du projet, de son financement et autre. Vous avez accompagné ce que nous avons proposé et c'est très bien.*

*Je pense que nous faisons ce que nous devons faire par rapport à la gouvernance de cette collectivité, en travaillant avec l'ensemble du Conseil municipal. Je peux vous assurer que beaucoup de villes, n'ont pas autant de commissions que nous. Je pense notamment à une ville, pas très loin de chez nous d'ailleurs et pas du tout de gauche qui n'a qu'une commission par an et où malheureusement les collègues de l'opposition réclament d'être plus impliqués et malheureusement, n'y parviennent pas. Ces élus n'ont que le conseil municipal pour statuer. A Fosses, nous ne sommes pas du tout dans ce système. Il y a tout un ensemble d'instances, de réunions où, en effet, les élus travaillent, assurent leur travail en commissions et finissent régulièrement très tard, c'est un véritable engagement.*

*Je pense effectivement que les commissions sont de véritables espaces de travail. C'est l'instance de travail sur les dossiers et c'est la meilleure façon de participer positivement au sein du Conseil municipal.*

**Intervention de Blaise ETHODET :**

*Monsieur Deschamps, je pense que nous avons passé une campagne où il y a eu des violences. Lorsque vous posez des actes, sortez des tracts en mettant des gens en porte à faux, vous n'attendez quand même pas que ceux-ci viennent ensuite vous faire la bise. Avant de nous demander d'avoir des postures d'ouverture vis-à-vis de vous, il faudrait d'abord que vous cessiez vos propos régulièrement insultants à notre rencontre.*

*Nous répondons politiquement. Par rapport à la population, au Conseil municipal, nous nous devons de rétablir la vérité sur la place publique.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Pour illustration, je reprendrais juste un exemple de la bienveillance collective à votre égard et notamment la mienne concernant la tribune que vous nous avez envoyée pour communication dans le Fosses Mag. Sachant qu'elle pose un souci de légalité et je vous ai envoyé un message d'alerte vous disant « attention vous dérogez à la loi et notamment au code électoral ». Nous prenons soin que vous ne vous retrouviez pas dans une situation désagréable. Je l'ai fait pour vous mais aussi pour Daniel DESSE qui est quelqu'un de bien. Oui, c'est de la bienveillance. Je pense que nous n'avons pas besoin de nous mettre en risque entre républicains et que c'est un exemple qui montre que l'on n'est pas là pour se torpiller les uns les autres, tout simplement. Et je pense qu'il faut le reconnaître un tout petit peu quand même !*

**Intervention de Jacqueline HAESIGNER :**

*Au sein de la communauté d'agglomération, nous assistons aux commissions puis au conseil communautaire où nous votons et je ne vous ai jamais entendu vous plaindre que vous votiez des choses pour lesquelles vous n'aviez pas participé, on ne peut pas être partout. Localement, c'est bien de dire qu'il faut partager mais pour ce faire, il faut être présent aux commissions.*

**FIN DE SEANCE à 21H54**